

Réf: Dossier N° : 56441

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « MOULIN SAKO COTE D'IVOIRE » en abrégé « MSCI »
Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON Zone Industrielle, Bd.Cemoui, Ilot
30, Lots 228-229, 03 BP 939 ABJ 03

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 02 Nov. 2018 reçus par Me ADOU TANO KOFFI SEBASTIEN, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 02 Nov. 2018, il a été constitué une SA avec Conseil d'Administration aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « MOULIN SAKO COTE D'IVOIRE » en abrégé « MSCI ».

Objet: Fabrication de la farine ; La minoterie ; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou de nature à favoriser le développement.

Capital social: 10 000 000 F CFA divisé en Mille (1.000) Actions de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON Zone Industrielle, Bd.Cemoui, Ilot 30, Lots 228-229, 03 BP 939 ABJ 03

Président Directeur Général: Monsieur SAKO ABASS.

Commissaires aux comptes: M. CABINET ECA/ALEXANDRE KOUAME (Titulaire) et M. ANDRE ROSSE (Suppleant)

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29117 du 06/11/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépot au greffe: n°26061 du 06/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

